

Petit Meaulne-Vitray



Bulletin municipal de juin 2022

ÉDITORIAL DU MAIRE



Un nouveau monde !

Alors que des incendies ravagent de nouveau les forêts de Sibérie, avec deux mois d'avance cette année, que des tempêtes de sable asphyxient l'Irak, que la chaleur étouffe le Pakistan et que les lacs artificiels des États-Unis se vident peu à peu de leur eau, nous cherchons à nous convaincre que tout cela est loin et ne peut nous concerner.

Pourtant, d'importants orages ont récemment touché notre département, faisant notamment de terribles dégâts sur Vichy et sa région. Des orages de plus en plus violents capables de faire tomber nos arbres centenaires et couper les lignes électriques.

Dans le même temps, l'Allier connaît un déficit de pluie de plus de 50% depuis le début de l'année, incitant la Préfecture à prendre des arrêtés de vigilance ou d'alerte. Notre société de pêche locale, l'ESOX meaulnois, a dû annuler le concours prévu au canal en raison de ce déficit.

Et je crains de plus en plus pour l'avenir de notre canal et de l'Aumance.

Ce même déficit d'eau est susceptible de favoriser la propagation des incendies dans les campagnes à la moindre étincelle, comme cela a déjà été le cas dans bon nombre de nos communes depuis quelques années.

Le dérèglement climatique est donc devenu une réalité.

Dans le même temps, nous devons subir les conséquences de l'épidémie de la Covid 19 et de la guerre en Ukraine sur notre pouvoir d'achat !

Quelles images bien moroses !

Pourtant, notre monde a connu des périodes difficiles par le passé et l'être humain s'en est sorti, démontrant sa capacité à s'adapter.

Oui, notre mode de vie devra connaître des changements radicaux.

Oui, notre monde ne sera plus comme nous l'avons connu mais nous avons le devoir de nous adapter dans l'intérêt des générations futures.

Oui, des solutions simples existent, collectives ou individuelles.

Ces solutions passent principalement par la réduction de nos consommations.

Réduire sa consommation d'eau en privilégiant les douches sur les bains, en récupérant l'eau de pluie, en installant des chasses 3/6 litres.

Réduire sa consommation d'essence en laissant sa voiture au garage pour de courtes distances, en faisant ses courses au plus près de chez soi ou en privilégiant le covoiturage.

Une automobile coûte en moyenne 35 centimes du km : depuis Meaulne-Vitray, son utilisation pour vous rendre à Montluçon ou St Amand vous coûtera donc respectivement 18 et 12 euros aller-retour !

Réduire sa consommation d'énergie en faisant isoler son habitation ou en adoptant de bonnes pratiques.

Réduire ses achats en entretenant ce que l'on a déjà et éviter la surconsommation.

Par la présence de nombreuses entreprises et commerces sur Meaulne-Vitray, nous pouvons déjà éviter trop de kilomètres en consommant sur place. Comme le faisaient nos ancêtres d'ailleurs !

Ayant été invité en fin d'année dernière à un colloque en Mayenne pour présenter le développement de notre commune, j'ai assisté à une conférence où les atouts du monde rural étaient énumérés, où cette ruralité participait pleinement à la construction de ce nouveau monde.

Que l'on prenne le simple exemple de la Covid qui nous a certes touchés mais dont les conséquences ont été moins dommageables dans nos villages.

Sans entrer dans un retour nostalgique à la terre et aux vieilles traditions, soyons convaincus que nos villages ont un rôle à jouer dans l'émergence de ce nouveau monde.

Meaulne-Vitray participe à cette construction.

Votre conseil municipal y travaille depuis déjà de longues années : préservation des commerces de proximité, soutien aux professionnels de santé et aux entreprises artisanales sont quelques exemples.

C'est ensemble que nous bâtirons ce monde de demain où nos enfants pourront vivre dignement.

Pierre-Marie Delanoy

ÉDITORIAL DU MAIRE DÉLÉGUÉ



Cher(e)s administré(e)s

Cette décennie n'en finit pas de nous interpeller.

Si le sujet COVID s'estompe un peu, l'actualité au niveau mondial n'en est pas pour autant réjouissante. C'est au tour de l'invasion de l'Ukraine par son voisin russe d'occuper dramatiquement le devant de la scène médiatique depuis plus de trois mois. J'adresse un remerciement tout particulier aux familles qui ont apporté en mairie des produits de première nécessité en soutien au peuple ukrainien.

J'avais prévu, pour cette année 2022, d'être résolument optimiste mais, avec la hausse des prix de l'énergie et des matières premières qui affectent notre économie et notre pouvoir d'achat, mon enthousiasme s'est un peu affaibli.

À cela s'ajoutent des conditions climatiques exceptionnelles pour un mois de mai qui font craindre une sécheresse conséquente pour nos cultures et notre forêt. Mais les beaux jours sont là et avec eux le temps des festivités qui devraient aussi booster notre moral.

Au niveau local, je déplore la fermeture de la scierie des Arpents qui avait été créée au début des années 1900 par l'arrière-grand-père de M. Maurice Daffy ; depuis 1998, Laurent Guindolet, fendeur de merrains, perpétuait cette activité artisanale et animait ainsi la vie du village. J'en profite pour lui souhaiter le meilleur dans son nouveau travail.

C'est l'occasion pour moi d'évoquer l'inauguration de la plaque du mémorial Daffy, qui a eu lieu le 18 juin à la Croix de Vitray. Lors de la seconde guerre mondiale, Georges et Marcel Daffy, habitants de Vitray, abattirent un chêne pour ralentir la progression des colonnes nazies ; leurs noms resteront dorénavant liés aux symboles de liberté et de courage.

Je vous informe aussi que notre secrétaire Mme Valérie Massalve nous a quittés à partir du 1er juin et je lui souhaite également une bonne réussite dans sa nouvelle fonction. Elle est remplacée et les horaires d'ouverture de la mairie seront modifiés.

Le budget voté cette année nous oblige à une grande rigueur dans son exécution. Certains chantiers d'ores et déjà ont débuté ou vont débuter comme l'ouverture du chemin communal de la fontaine St Eloy, l'éclairage de la chapelle, l'installation d'une aire de jeux dans le parc de la mairie, le dépôt du permis de construire pour la nouvelle cuisine de votre salle des fêtes ; d'autres sont encore au stade d'avant-projet comme l'aménagement de la place de la mairie de Vitray, l'ouverture de nouveaux chemins... Ces projets concrétisent la volonté forte de votre équipe municipale d'investir pour enrichir le cadre de vie et améliorer le quotidien des habitants de notre commune.

En espérant retrouver tous les aînés autour du traditionnel repas champêtre prévu à Vitray fin juillet, les élus de la commune déléguée de Vitray se joignent à moi pour vous souhaiter à tous un très bel été.

Bernard Damoiseau

RÉUNIONS ET ACTIVITÉS PUBLIQUES

1) Après deux ans d'interruption, les **réunions de quartier** peuvent reprendre mais compte-tenu des fortes chaleurs, celles-ci seront limitées à trois :

- au lotissement (vers l'ancienne station d'épuration) le mardi 5 juillet dès 18h
- dans le parc de Vitray le jeudi 7 juillet dès 18h
- près du terrain de boule derrière la mairie le vendredi 8 juillet dès 18h

2) Dans le cadre d'un **projet de revitalisation du centre bourg**, (nommé incidemment « Reconquête » par le Bureau d'études !) plusieurs réunions publiques sont prévues sur chacun des aspects envisagés (3 axes, l'habitat, la vitalité et le cadre de vie) ; la première a eu lieu le mercredi 22 juin à 14h dans l'ancien camping. Tous les habitants sont invités à participer à cette série de réunions pour apporter à chaque fois leur contribution d'idées.

3) A l'occasion de l'arrivée sur la commune des **raccordements à la fibre pour particuliers**, un véhicule Orange était présent le mardi 21 juin à partir de 10h place de l'Aumance pour répondre à vos questions ; le démarchage maison par maison a déjà commencé.

4) À l'initiative du Conseil départemental, **le bus "la Bourbon'Net"** sillonne les routes de l'Allier ; il est déjà venu deux fois dans la commune cette année. L'équipe du bus a comme mission de vous accompagner dans les démarches nécessitant l'usage du numérique mais aussi de vous former à l'utilisation d'internet, voire même à l'impression 3D. La Bourbon'net revient cinq fois cette année à la demande du CCAS de Meaulne-Vitray qui a mis en place des ateliers gratuits pour les personnes âgées de plus de 60 ans. Une tablette est remise à chaque aîné et devient sa propriété en fin de cycle ; une adhésion d'un an à l'Association Meaulne Informatique leur est également offerte. La formation est ciblée sur trois objectifs : la connaissance des outils informatiques, la connaissance des sites institutionnels, la sécurité sur internet.

Jours de présence de la Bourbon'net (ouverte pour tous, aînés, jeunes et moins jeunes) :

- mardi 21 juin à Meaulne à la mairie
- lundi 25 juillet à Vitray à la mairie
- lundi 5 septembre à Meaulne à la mairie
- lundi 17 octobre à Vitray à la mairie
- lundi 28 novembre à Meaulne à la mairie

COMMÉMORATION D'UN ACTE DE RÉSISTANCE

Le 18 juin, une cérémonie a eu lieu près du Rond de la Croix de Vitray pour inaugurer une plaque honorant Maurice et Georges Daffy, deux habitants de Vitray qui avaient scié un chêne de très bonne taille à la main pour barrer la route et ainsi ralentir la progression des colonnes nazies. Un verre de l'amitié servi dans la salle des



fêtes de Vitray clôturait cette cérémonie où étaient présents en particulier la famille Daffy et des habitants solidaires, l'Association des Anciens Combattants et ses porte-drapeaux, des maires des communes environnantes, le président de la SAFT (Société des Amis de la Forêt de Tronçais), Alexandre Bessard le président de l'Association "Mémoire de Cérilly et des environs" qui a écrit plusieurs ouvrages sur les faits de guerre dans notre forêt et le conseiller départemental, le sous-préfet s'étant excusé.

PROJET DE FERMETURE DES LIGNES FORESTIÈRES

L'ONF, qui régit les forêts domaniales qui, faut-il le rappeler, font partie du domaine privé de l'État, a décidé de fermer certaines lignes forestières aux véhicules à moteur afin de créer des zones de "déplacement doux".

La carte des lignes choisies est en discussion depuis cet automne avec les acteurs concernés, dont les municipalités limitrophes.

Votre conseil municipal a émis une opinion défavorable dans son ensemble et envoyé aux responsables une lettre proposant des solutions pour atténuer l'effet de cette décision qui devrait toucher tous les habitants proches de la forêt et particulièrement ceux de Vitray. Les pourparlers devraient durer jusqu'à fin juin et, à notre connaissance, la fermeture devrait être effective dès juillet.

RAPPEL : SUBVENTION “DÉPLACEMENT À VÉLO”

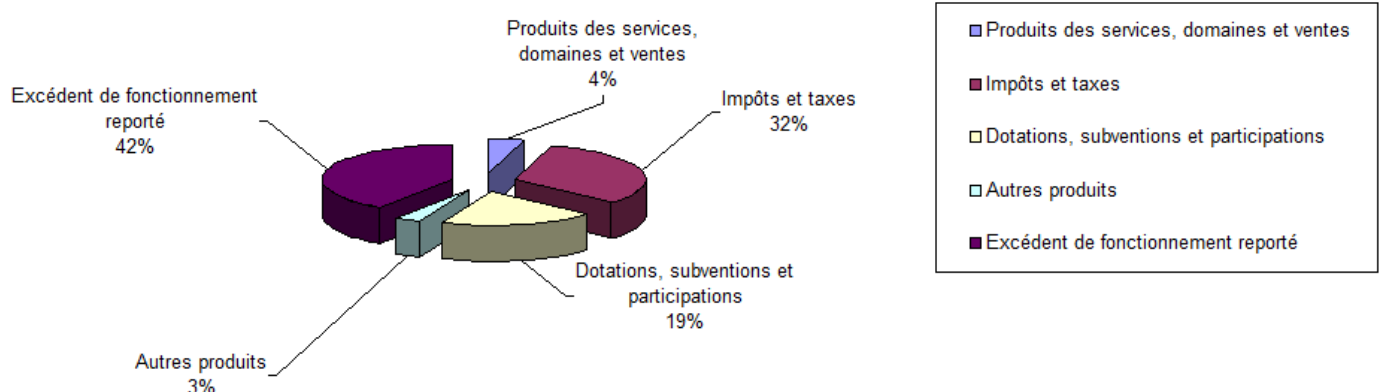
La commune offre respectivement à tout administré qui achète chez un professionnel de la région un vélo, un kit de transformation ou un vélo électrique, une subvention de 100 ou 200 euros. Les conditions sont à consulter sur le site municipal ou à la mairie avant de remplir un dossier pour faire une demande. Une prime de l'État peut s'ajouter sous condition de ressources à cette subvention (voir sur le site gouvernemental <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35475>).

BUDGET

Comme l'année précédente, votre conseil municipal a fait le choix de ne pas augmenter le taux des impôts locaux.

À la demande de lecteurs, un petit lexique a été ajouté en dessous de chaque graphique.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 1 083 795 €



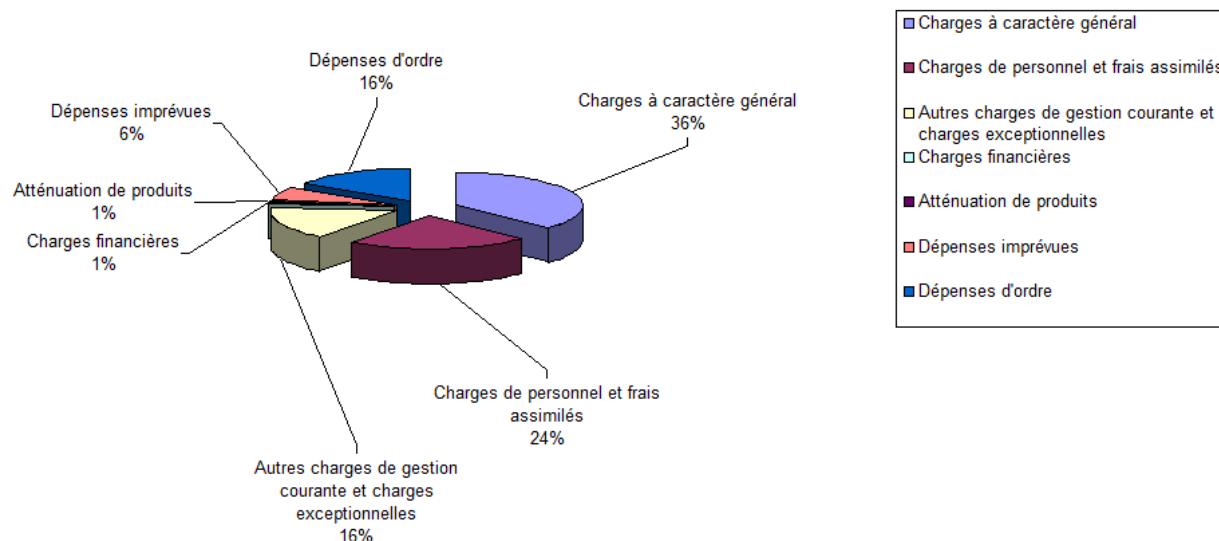
Produits des services, domaines et ventes : surtout des versements de la Communauté de communes

Impôts et taxes : impôts locaux surtout

Dotations, subventions et participations : aides de l'Etat

Excédent de fonctionnement reporté : excédent de fonctionnement de l'année dernière

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 1 083 795 €



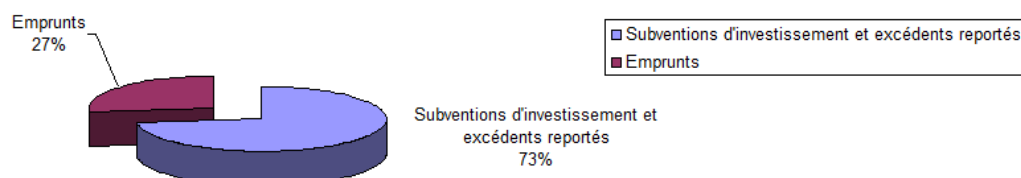
Charges à caractère général : dépenses courantes de la commune

Charges de personnel : salaires des agents

Autres charges de gestion courante : cotisations aux différents syndicats (SI Centre de secours, SDE 03, Syndicat du canal, ...), indemnités aux élus

Charges financières : intérêts de la dette communale

RECETTES D'INVESTISSEMENT : 1 483 526 €



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT - TRAVAUX BUDGÉTÉS :

Cabinet médical rue des Dames, jeux pour enfants, tracteur, camion, aménagement route du Vernet et rue du Lavoir, étude de centre-bourg, réaménagement cuisine de Vitray



LES TRAVAUX EFFECTUÉS SUR LA COMMUNE

• Travaux en régie

Comme tous les ans, en plus de leurs tâches quotidiennes, les agents techniques effectuent de nombreux travaux, ce qui permet de réaliser des économies pour le budget communal :

- **l'aménagement à l'Espace Pelletier-Doisy-Delachaux** du local du monte-personne et des espaces extérieurs (rénovation du puits, plantations d'arbustes à fruits, etc.), avant l'inauguration qui a eu lieu le vendredi 22 avril en présence du généreux donateur.

Cet espace accueille la nouvelle garderie au rez-de-chaussée et le club informatique AMI à l'étage.

- **au jardin de la Cure,**

l'aménagement d'un espalier en bois qui rappelle la charpente du kiosque pour y faire courir deux bignones ainsi que la rénovation de l'ancien muret.





- **les plantations** de végétaux, plantes d'ornement et arbres au nouveau parking du stade, et arbres le long du cimetière

- l'isolation de la réserve au **nouveau cabinet du médecin**.

• Travaux aux écoles

Malgré la planification de travaux aux écoles, la Communauté de communes du Pays de Tronçais a dû les repousser dans un souci d'équilibre budgétaire. En effet, la nouvelle école de Hérisson a posé bien des soucis à nos élus de la Comcom.

• Travaux de voirie

1 - Travaux sur voies communales, donc gérés par la Communauté de communes. Comme tous les 2 ans, la Communauté de communes va réaliser des travaux de fossés et voirie sur nos routes :

à Meaulne

N° voie communale		Mètre linéaire	Travaux
VC 7	Route du Plaix	560	Enduit
VC 3	Village de Magnoux	510	Enduit + fossés
CR 5	Rue du Moulins	175	Enduit
VC 22	La Croix Jamard	675	Enduit + fossés
VC 5	Chemin de Bourdinière	60	Fossés
CR	Chemin de La Péraude	90	Enduit
VC 12	Aire du Cheval Blanc	100	Enduit

à Vitray

N° voie communale		Mètre linéaire	Travaux
VC 4	Chemin des Champs Milan	45	Réparation à la sortie de la forêt
VC 6	Chemin de Jovinière	370	Enduit + fossé
VC 2 a	Chemin de Faix	550	Enduit + fossé
VC 2 b	Chemin de Faix	370	Fossé

2 - Travaux de voirie sur routes départementales à l'intérieur du bourg, donc gérés par la commune :

La rue du Lavoir (RD 145) et la route du Vernet (RD 312) vont faire l'objet de différents travaux cette année et en début de 2023.

Dans un premier temps, sur la RD 145, les travaux concernent les réseaux, l'enfouissement pour l'électricité et les télécom, et la réhabilitation des conduites d'eau, d'assainissement et des eaux pluviales. Dans un second temps, la rue sera réaménagée afin que nos nombreux piétons se sentent en sécurité.

La RD 312 est déjà prête à être aménagée car les travaux réseaux sont réalisés depuis plusieurs années. L'idée des élus est de favoriser l'accès vélo au canal de Berry à La Chapelle.

Pour cela, le cabinet d'étude nous a proposé la création d'une **CVCB**. Cette Chaussée à Voie Centrale Banalisée est un outil permettant de prendre en compte les cyclistes dans les cas rares où les contraintes géométriques et circulatoires rendent impossible le recours aux aménagements cyclables traditionnels. En effet, cet aménagement qui ira de la pharmacie à la rue du Moulin est imposé par ce type de contraintes (trottoirs neufs côté gauche et emprise insuffisante de la chaussée).

Définition et objectifs

La **CVCB** est une chaussée étroite sans marquage axial dont les lignes de rive sont rapprochées de son axe. Les véhicules motorisés circulent sur une voie centrale bidirectionnelle et les cyclistes sur la partie revêtue de l'accotement appelée rive. La largeur de la voie ouverte



Principe de fonctionnement d'une CVCB

aux véhicules motorisés est insuffisante pour permettre le croisement, ces derniers empruntent donc la rive lorsqu'ils se croisent, en vérifiant auparavant l'absence de cyclistes. La **CVCB** a pour principal objectif d'améliorer les conditions de circulation des cyclistes dans des situations contraintes où les aménagements cyclables classiques se révèlent impossibles à réaliser. Cet aménagement, que l'on trouve souvent dans d'autres pays d'Europe, est parfois mis en œuvre aux fins de réduction de la vitesse des véhicules motorisés. Cette **CVCB** sera suivie d'une piste cyclable de la rue du Moulin à la sortie d'agglomération en direction du canal.

3 - Travaux au canal

L'entreprise "Les jardins de Tronçais" est venue rogner les souches des anciens peupliers au canal de Berry le lundi 23 mai, ce qui facilite le croisement des véhicules sur la rive "pêcheurs", après la plantation d'une quarantaine de platanes par le Syndicat du Canal de Berry.



Photo montrant la rogneuse de souche

LES AGENTS COMMUNAUX

Service administratif :

Le service administratif a été marqué cette année par le départ de Valérie MASSALVE, secrétaire de mairie à Vitray. Son départ pour mobilité géographique est officiel depuis le 1er juin 2022. Elle est remplacée par Béatrice ROUSSET qui assure, outre la gestion des dossiers d'urbanisme pour l'ensemble des administrés, les tâches quotidiennes et l'accueil au

public les lundis et mercredis après-midi (horaires définitifs d'ouverture en cours de réflexion).

Service technique :

Les services techniques ont aussi connu le départ de Denis SALZET, qui était l'agent de Vitray avant la création de la commune nouvelle. Celui-ci a fait valoir son départ en retraite. En raison du surcroît de travail, notamment au printemps, nous avons décidé de recruter sous contrat M. DURAND, de l'ESAT de Vesdun.

ACQUISITION DE MATÉRIEL TECHNIQUE

Tracteur = 73 992 €

(participation Communauté de communes

11 098 € + remboursement assurance 27 058 €

+ Reste à charge de la commune = 35 836 €)

Fourgon benne = 43 486 €

(participation Communauté de communes

5 633 €

+ reprise ancien fourgon 6 000 €

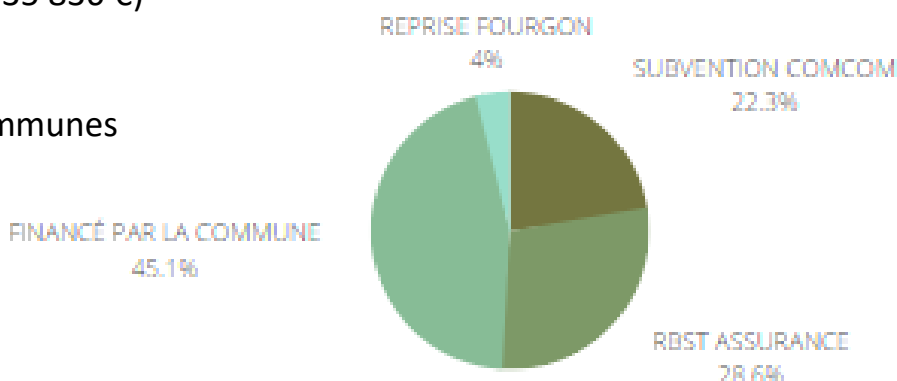
Reste à charge de la
commune = 31 853 €)

Épareuse = 30 501 €

(acquisition Communauté de communes 16 643 €

+ remboursement assurance 13 858 €

Reste à charge de la commune = 0 €)



BANQUE ALIMENTAIRE

Le CCAS ayant signé une convention avec la Banque alimentaire de Montluçon, une antenne a été ouverte à Vitray depuis le 7 avril. Les inscriptions ont lieu les 1er et 3e mercredis de chaque mois de 10h à 11h à la salle des fêtes de Vitray et les distributions sont faites le jeudi.

REPRISE DU CHEVAL BLANC

L'Auberge du Cheval blanc était à vendre depuis un certain temps et les habitants de la commune commençaient, comme la gérante, à éprouver de l'inquiétude.

C'est alors, comme souvent à Meaulne-Vitray, qu'une initiative interne au village a vu le jour : Julien CRESPO et Flavien VAYER, deux beaux-frères habitant la commune, se sont lancés dans l'aventure depuis le 1 avril.

Le printemps clément, une amplitude d'ouverture conséquente ont séduit les villageois et les touristes, et la terrasse est très souvent remplie. Afin de les accompagner au mieux, le conseil a décidé de refaire entièrement l'électricité de l'auberge.

Nous adressons à Julien et Flavien tous nos vœux de réussite.

UN NOUVEAU GARAGE À MEAULNE-VITRAY !

Le garage Pinto s'est ouvert en ce début d'année, 65 bis route de Paris, dans les anciens locaux « voitures particulières » sur la droite des établissements Cigamm. M. Pinto fait l'entretien et la réparation de la mécanique toutes marques : automobiles, quads, voitures sans permis, également de la motoculture et du petit diesel agricole. Le numéro de téléphone est le 07 77 06 06 16.

Le jeune Miguel Pinto s'est installé là après quelques temps sur la commune du Brethon. Dans la mécanique depuis l'âge de 16 ans, il est à son compte depuis cinq ans. Il est ravi d'avoir trouvé cet emplacement et remercie le propriétaire M. Laplaine pour son accueil.

Bienvenue à Miguel Pinto ainsi qu'à sa sœur qui s'occupe de la partie administrative ! Nous leur souhaitons une belle réussite.

Dernière nouvelle : M. Pinto recherche un mécanicien...

NOUVEAU LOCAL POUR LA BOULE MEAULNOISE

L'inauguration du nouveau local de l'association « La Boule meaulnoise » (club de boules lyonnaises établi dans la commune depuis 1949 !) a eu lieu vendredi 6 mai 2022. Le Conseil municipal de la commune avait fourni les matériaux : carrelage et peinture notamment, ainsi que tables et chaises, et fait faire le gros-œuvre par des entreprises locales.

Les membres du club ont participé aux travaux d'aménagement : isolation, peinture, carrelage, installation d'appareils ménagers et autres.



L'association apprécie cette nouvelle salle qui leur donne la possibilité d'organiser des repas lorsqu'elle reçoit des équipes adverses. Auparavant, ces repas avaient lieu dans les locaux de la cantine scolaire mais les nouvelles normes sanitaires ont privé le club de cette possibilité. Cette salle leur permet en outre de ne pas être tributaire d'une location de salle pour la tenue des réunions de bureau et assemblées générales. Accessoirement, elle leur permet d'exposer leurs nombreuses coupes !

ACTIVITÉS CULTURELLES MUNICIPALES ET ACTIVITÉS ASSOCIATIVES - PROGRAMME

Après plus de deux ans de contraintes sanitaires, les manifestations et activités associatives reprennent, encore un peu timidement.

Pour **les activités culturelles organisées par la municipalité**, le programme est encore restreint mais il a déjà offert le 15 mai à la salle des fêtes de Vitray une conférence d'histoire de l'art qui analysait la représentation du démoniaque dans l'art. La prochaine activité aura lieu autour du 10 août

pour la Nuit des étoiles. Puis, en partenariat avec Vitray Festivités, les Journées du Patrimoine le 24 et 25 septembre sur l'histoire de Vitray, le traditionnel Salon des Champignons, normalement le 23 octobre, et finalement un concert de violoncelle à l'église Saint-Symphorien le 20 novembre.

Le cinéma rural est organisé dans les locaux du Centre social un jeudi par mois par la mairie, avec l'aide d'un bénévole qui aimerait bien trouver un remplaçant. À bon entendeur... Les séances reprendront maintenant à la rentrée en septembre.

Meaulne Animations a déjà organisé la très appréciée fête de la Saint-Jean avec repas, musique et feu de joie le 18 juin, et prévoit la brocante le 20 août ainsi que la fête patronale des 27 et 28 août, avec feu d'artifice.

Vitray Festivités renoue avec la très attendue fête du brame le 17 septembre, une version allégée sans conférence ni concours de brame, met en place le week-end « patrimoine » sur Vitray les 24 et 25 septembre avec notre participation (exposition de documents et photos, conférence de J-Y Bourgain, le fresquiste qui a restauré les peintures médiévales de la chapelle Saint-Éloy, visite de la chapelle par son propriétaire) et organise une deuxième randonnée, pédestre cette fois, le 9 octobre.

D'autres associations de la commune organisent plusieurs activités qui sont relayées sur la page Facebook de la commune <https://www.facebook.com/MairiedeMeaulneVitray> à laquelle vous pouvez accéder sans être obligatoirement membre de Facebook, en cliquant sur « plus tard » dans la fenêtre qui vous demande de vous connecter. Les informations municipales y sont présentées, par exemple les cérémonies officielles, les modifications de circulation sur les routes ou la fermeture exceptionnelle des mairies pour congés ou formations, avec, en plus, de nombreuses suggestions de sorties aux alentours ou de propositions d'emploi. Une autre source d'information, à part le site internet municipal, malheureusement actuellement en sommeil pour cause de mutation sur une autre structure, est à trouver dans les affiches déposées dans le panneau municipal au parking du Cheval blanc ou chez les

commerçants de la commune ; également, l'Association Meaulne Informatique prépare chaque fin d'année un petit livret, calendrier des manifestations, disponible à la mairie ou chez les commerçants.

Parmi **les associations sportives**, l'Esox a dû annuler le 12 juin le concours de pêche pour cause de sécheresse ; la Boule meaulnoise, très active, organise un nombre impressionnant de compétitions ainsi que son traditionnel Cochon à la broche le dimanche 14 août. Le gala de danse de Vibr'à Meaulne le 25 juin a été annulé, mais la Gym meaulnoise organise le 26 juin une randonnée pédestre, sans oublier les compétitions de la Pétanque meaulnoise et diverses soirées dansantes après la rentrée. L'association **Vivre Ensemble à Meaulne**, qui réunit ses membres chaque mercredi à la salle Alain Fournier pour des jeux de carte et autres activités, poursuit ses activités pendant les vacances.

Vous savez que l'Auberge du Cheval blanc a été reprise et que les nouveaux propriétaires sont très actifs et pleins de projets : leur soirée d'inauguration samedi 7 mai a été un énorme succès, tout comme le sera certainement la soirée concert de la Fête de la musique.

Par ailleurs, nous savons que des particuliers ont prévu cet été des animations ouvertes au public.

INCIVILITÉS

1- Le moteur qui tourne à l'arrêt : C'est un fait à déplorer que certains administrés, par négligence, laissent leur moteur tourner alors que leurs voitures sont stationnées, par exemple le temps d'aller faire une course. Outre le risque de se faire dérober leur voiture, cela peut incommoder les passants ou les riverains, par le bruit ou la pollution engendrée.

Laisser le moteur tourner lorsque sa voiture est stationnée constitue donc une infraction à l'article R318-1 du Code de la route, qui précise que : « Les véhicules à moteur ne doivent pas émettre de fumées, de gaz toxiques, corrosifs ou odorants, dans des conditions susceptibles d'incommoder la population ou de compromettre la santé et la sécurité publiques ».

Cela vous expose à une contravention de 4ème classe, soit une amende forfaitaire de 135 €, minorée à 90 € en cas de paiement rapide. En revanche, cette infraction n'entraîne pas de retrait de point sur le permis de conduire, mais l'immobilisation du véhicule peut être prescrite.

Comme nous ne souhaitons pas en venir à demander aux gendarmes d'intervenir à chaque fois, nous prions instamment nos administrés commettant ces incivilités de penser à leurs concitoyens et de changer de comportement.

2- Vitesse route d'Ainay : Quelques riverains nous ayant exprimé leur inquiétude au vu de la vitesse des véhicules circulant route d'Ainay, des comptages ont été réalisés à notre demande par l'UTT (Unité territoriale technique du département) de Cérilly fin mars 2022 en deux endroits distants de 500 m autour de la scierie Chignac (voir carte). La vitesse y est limitée à 70 km/h, avec en haut des Brosses un radar pédagogique qui indique la vitesse de chaque véhicule.

Il a été trouvé un débit moyen par jour de 570 voitures et 98 poids lourds, ce qui fait, par heure, en moyenne, 28 voitures et 5 camions. Bien moins de circulation la nuit : il passe 23 voitures et 6 poids lourds en moyenne par nuit.



La vitesse moyenne est inférieure à 70 km/h mais la nuit les voitures roulent en moyenne à 73 km/h, tandis que les poids lourds tournent autour de 65 km/h.

Il a donc été constaté de nuit une vitesse moyenne légèrement supérieure à la limite pour les voitures. Mais ce qui est préoccupant est le nombre d'excès de vitesse, bien qu'ils soient apparemment limités, sur toute la

période de 7 jours : presque 1800 excès de vitesse tous véhicules confondus, soit environ 257 excès de vitesse par jour, soit plus de 10 par heure.

C'est au point le plus bas, au premier embranchement vers le Moulin Mas en descendant, que le plus grand nombre de vitesses excessives a été remarqué, avec 1650 voitures et 195 poids lourds en vitesse supérieure à 70 km/h sur la période de 7 jours, soit 232 voitures et 28 poids lourds par jour en vitesse excessive à cet endroit.

Suite à cette analyse, le Président du conseil départemental, M. Riboulet, nous a invité à nous rapprocher de la gendarmerie pour des contrôles de vitesse.

3- Déchets verts : Vous savez déjà que le règlement sanitaire départemental interdit de brûler des déchets verts. Une solution écologique est de les broyer ou de les faire sécher puis de les utiliser pour le compost ou le paillage.

La dernière solution est de les apporter en déchetterie.

Toutefois, la commune vous offre la possibilité de les apporter gratuitement route de Vitray derrière la partie benne à verre, en récupérant les clés auprès de la secrétaire. Les déchets verts seront ensuite emportés à la déchetterie par le SICTOM qui, bien évidemment, nous fait payer ce service.

Pour faciliter la tâche de nos nombreux administrés avec jardin au lotissement et route du Vernet, nous y avons installé une petite benne qui est exclusivement destinée aux habitants qui n'ont pas de remorque et qui est vidée régulièrement par les agents. Pourtant, des véhicules avec remorque y ont été vus ! De plus, quand la benne est pleine, certaines personnes n'hésitent pas à déposer les déchets par terre ! Le souci de la collectivité et une certaine discipline permettraient d'éviter ces petites incivilités.

L'ATELIER INTERGÉNÉRATIONNEL - LIRE ET FAIRE LIRE

Cet atelier continue de fonctionner les mardis après-midi malgré les problèmes sanitaires que nous avons connus ; quelques samedis après-midi ont été également proposés avec de nouvelles recrues pour transmettre des savoirs.

Une soirée intitulée “Livre au Vert” a été organisée en partenariat avec l'Association départementale Lire et Faire Lire de l'Allier ; elle s'est déroulée le 10 juin de 19h à 20h sur le site du Jardin de la Cure, près du kiosque et du lavoir. Les



intervenants ont chacun pris en charge, en fonction de l'âge, un groupe d'enfants entourés de leur famille, pour procéder à une lecture en plein air, suivie d'une petite collation bien appréciée.

DONS AUX POPULATIONS D'UKRAINE

Suite au choc provoqué par l'invasion de la Russie en Ukraine, de nombreux habitants, touchés par la détresse de la population ukrainienne, ont souhaité s'engager. La mairie de Meaulne-Vitray a donc mis en place une opération en partenariat avec la Protection civile. Les habitants ont été très nombreux à apporter de la nourriture, des vêtements ainsi que du petit matériel médical dans les salles du conseil des deux mairies dès les premiers jours de l'opération spéciale. Cette aide a ensuite été prise en charge par la Protection civile pour être acheminée en Ukraine. En parallèle, la commune de Meaulne-Vitray a également décidé de faire un don en espèces afin de permettre l'achat de fournitures plus ciblées, médicales notamment. La commune tient à remercier tous les habitants qui se sont impliqués dans cette opération de solidarité.

UN NOUVEAU PRATICIEN À MEAULNE-VITRAY

Les travaux du nouveau cabinet médical rue des Dames sont achevés grâce à l'implication de nos artisans locaux notamment. C'est donc avec impatience que nous attendons l'installation de notre deuxième médecin sur la commune. Andy Hugonnier devrait rejoindre le docteur Laure Gozard en tant que médecin à son compte dès le mois de novembre, après avoir soutenu sa thèse. Andy n'est pas un inconnu pour beaucoup d'entre nous car il avait déjà effectué un stage dans le cadre de son cursus universitaire auprès du Dr Gozard et commence actuellement des périodes de remplacement. Nous sommes certains que les habitants lui réserveront le meilleur accueil possible.

REPAS DES AÎNÉS

Initialement prévu le 27 novembre 2021, le repas des aînés de Meaulne-Vitray a eu lieu samedi 2 avril à la salle Alain Fournier, décorée en cette occasion par des bénévoles et des élus. Ravis de pouvoir enfin se réunir, les 58 participants ont



apprécié les animations de David Kasmareck et Baptiste Auclair et l'excellent menu concocté et servi par le restaurant Au Cœur de Meaulne.

Le prochain repas des aînés sera un repas champêtre qui aura lieu le 23 juillet dans le parc de la mairie de Vitray.

Sont invités à ces repas des aînés les habitants âgés de plus de 70 ans, inscrits sur les listes électorales et ayant retourné l'autorisation d'utiliser leurs coordonnées jointe aux deux dernières invitations (obligation du RGPD) ; une exception quant à l'âge est faite en faveur des habitants de Vitray âgés de 65 à 70 ans qui ont auparavant bénéficié d'une

invitation de la part de l'ancienne municipalité de Vitray : ils continuent à être invités mais la règle commune des 70 ans s'applique pour les nouveaux arrivants, à qui il est demandé de se faire connaître en mairie.

Rappel : la cantine senior fonctionne jusqu'à la fin de l'année scolaire !

LE RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

La mairie propose à tous ses administrés un service de ramassage des encombrants (gros électroménager, fauteuil, matelas, etc..) afin de les transporter en déchetterie.

Pré-inscription par téléphone à la mairie au 04 70 06 95 34. Si vous tombez sur le répondeur, laissez vos coordonnées complètes (Nom, adresse et n° de téléphone) ainsi que la nature de l'encombrant.

Un agent communal passera avec un camion (une fois par mois autour du 15 en fonction de votre secteur d'habitation) et ramassera l'encombrant que vous aurez sorti sur le trottoir juste avant la date donnée.

N'oubliez pas de préparer votre carte de déchetterie, les agents en ont besoin et n'omettront pas de vous la rendre, une fois l'opération effectuée.

MAISONS FLEURIES ET DÉCORÉES

La commune de Meaulne-Vitray reconduit le concours des maisons fleuries. Nous vous invitons à participer nombreux.

Vous pouvez vous inscrire en complétant le formulaire ci-dessous et en le retournant à la mairie ou en le renvoyant par mail à mairie.meaulne@orange.fr avant le 8 juillet 2022.



Mme / M.adresse :
souhaite s'inscrire au concours communal des maisons fleuries.

Le / /

Signature

À NOTER : DON DU SANG

La demande de sang restant toujours très importante, les nouveaux donneurs sont les bienvenus. Le donneur de sang doit être âgé d'au moins 18 ans ; il n'est pas nécessaire d'être à jeun.

Cette année, les collectes de sang ont lieu à :

- Hérisson le mercredi 7 septembre et le jeudi 29 décembre 2022
- Ainay-le-Château le lundi 1 août et le mercredi 21 décembre 2022
- Vallon-en-Sully le jeudi 3 novembre 2022



Nous avons essayé, malheureusement sans succès, de relancer une collecte à Meaulne-Vitray, mais nous avons reçu une réponse négative de la part de l'Établissement des Donneurs de sang.

Pour rappel, le dernier don organisé à Meaulne date de 2003, l'association était alors présidée par M. Duchézeau.

BON À SAVOIR : comment réduire sa consommation de carburant automobile

À une époque où le prix du carburant ne cesse d'augmenter, nous nous permettons de vous rappeler quelques moyens de faire des économies (adaptation d'un article de Tom Edgington, BBC News)

La solution évidente pour réduire sa consommation de carburant est de moins se déplacer en voiture, soit en regroupant les déplacements, soit en partageant le véhicule avec d'autres personnes (Movici, une application publique et gratuite de covoiturage mise en place par la Région

<https://covoiturageauvergne.movici.auvergnerhonealpes.fr/> ou l'application privée et payante BlablaCar), soit en utilisant un autre moyen de transport, principalement le vélo dans nos campagnes ! (voir plus haut la subvention municipale « Déplacement à vélo »)

Mais comment faire pour réduire la consommation d'un véhicule à moteur sur un trajet donné ?

1-La vitesse : La vitesse idéale dépend du véhicule, de sa taille, de sa motorisation. Ce qui est vrai, c'est qu'à 110km/h, on dépense environ 15% de carburant de plus pour le même trajet qu'à 80 km/h. Les recherches récentes montrent que 75-80 km/h est en général la meilleure vitesse quant à la consommation.

2-L'air conditionné : Par les temps chauds que nous avons parfois même en dehors de l'été, l'air conditionné est un confort qui augmente la consommation d'environ 10%, et plus le trajet est court, plus le pourcentage augmente car le conditionnement d'air consomme beaucoup d'énergie pour enlever d'abord la chaleur initiale. Il vaut mieux ouvrir les fenêtres sur un trajet court, mais comme cela crée un vide d'air, qui consomme de l'énergie, on pourra fermer les fenêtres (et mettre l'air conditionné) au-dessus de 50 km/h !

3-Mettre en neutre ou débrayer : À éviter car c'est dangereux (on ne peut plus freiner) et la plupart des voitures récentes stoppent l'apport de carburant dès qu'on relâche l'accélérateur.

4-Utiliser le limiteur de vitesse : Le limiteur de vitesse est une bonne façon de limiter sa consommation sur les autoroutes et sur les routes planes. Dès que la route comporte des montées et des descentes, le conducteur est plus à même d'anticiper qu'un limiteur de vitesse, qui doit réagir au dernier moment en consommant plus d'énergie que le bon conducteur.

5-Le gonflage des pneus : Un pneu sous-gonflé consomme plus de carburant, donc il faut régulièrement contrôler la pression des pneus, qui dépend de chaque véhicule ; si vous transportez passagers et bagages, augmentez la pression au maximum indiqué par le constructeur.

RAPPEL : POUR LES ADOLESCENTS DÈS LEURS 16 ANS

1-Le recensement : Le recensement n'est pas automatique. C'est au jeune, dans les trois mois après son anniversaire de 16 ans, de se faire recenser à la mairie de son domicile, ou sur service-public.fr (pour certaines communes) ou au service diplomatique français s'il réside à l'étranger.



Bientôt 16 ans ? pensez au
RECENSEMENT
à la mairie du domicile



OBJECTIF CITOYEN
www.defense.gouv.fr/JDC



Le recensement est obligatoire,
Il est à réaliser entre votre 16e anniversaire et la fin du 3e mois suivant.

L'attestation de recensement,

- * Elle est délivrée sur présentation de :
 - la carte nationale d'identité
 - le livret de Famille
 - un justificatif de domicile
- * Elle est obligatoire entre 16 et 18 ans pour :
s'inscrire à tout examen et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (code, conduite accompagnée, BAC, BEP, CAP...)

Pas de panique si les délais sont dépassés, il est toujours possible de régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans en procédant de la même manière que pour un recensement classique.

Quelles conséquences si je ne suis pas recensé ?

De 16 à 18 ans, il faut présenter une attestation de recensement pour vous inscrire à un examen (BEP, Bac) ou un concours administratif

De plus, le recensement permet à l'administration de vous inscrire automatiquement sur les listes électorales à 18 ans. Vous pourrez alors voter dès l'âge de 18 ans, sans faire d'autres démarches.

2- La JDC : Le recensement citoyen permet d'être automatiquement convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) qui est obligatoire pour tous les jeunes (2ème étape du parcours citoyen). A l'issue de la journée vous recevez un certificat de participation.

 *Jusqu'à 25 ans, on ne peut pas voter ni passer de concours et examens d'État sans cette attestation !*

3-Le SNU : Le Service National Universel est un engagement volontaire autour de la cohésion sociale. Il s'adresse à tous les jeunes scolarisés, non scolarisés, en emploi, en apprentissage, âgés de 15 à 17 ans. Indemnisé 580 euros net par mois, il peut être effectué auprès d'associations, de collectivités territoriales (mairies, départements ou régions) ou d'établissements publics (musées, collèges, lycées...), sur une période de 6 à 12 mois en France ou à l'étranger, pour une mission d'au moins 24h par semaine. Il est prévu que le Service national universel devienne obligatoire pour l'ensemble des jeunes âgé-e-s de 16 ans à l'horizon 2022-2023

Quel lien avec le permis de conduire ?

Vous devez présenter le certificat de participation à la JDC pour l'inscription au permis de conduire si vous avez de 18 à 25 ans (30 ans pour les jeunes souffrant de handicaps), ainsi qu'aux examens de type Bac par exemple et aux concours publics. Si vous effectuez un SNU, vous recevez un certificat individuel de participation à la JDC. Vous disposez d'un accès gratuit à une plateforme d'apprentissage du code de la route.



INFOS PRATIQUES :

Mairie de Meaulne : 2, Place de la Mairie
Tél : 04 70 06 95 34

Fax : 04 70 06 91 29

Mail : mairie.meaulne@orange.fr

Site web : <http://www.meaulne.fr>

Accueil du lundi au jeudi : de 9h à 12h et de 15h à 18h (vendredi en réflexion)

Permanence d'un élu (maire ou adjoint) sur rendez-vous le premier samedi du mois de 11h à 12h

Location de la salle Alain Fournier : renseignements sur le site de la commune puis s'adresser à la mairie

Ecole maternelle - Ecole primaire :

9, place de l'Église - 14, Place de la Mairie

Tél : 04 70 06 98 75 - Tél : 04 70 06 92 12

Mail : ecole.meaulne.03@ac-clermont.fr

Garderie en période scolaire

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :

7h-9h et 16h30-18h30 pour les enfants

scolarisés à Meaulne – Tél : 04 70 04 33 56

Centre Social : 7, chemin de Dagouret

Tél : 04 70 06 95 21

Mail : accueil.csr.meaulne@gmail.com

Site web : <http://meaulne.centres-sociaux.fr>

Bibliothèque : École primaire

Ouverture les 1^{er} et 3^{ème} mercredis du mois de 14h à 15h

Responsable : Mme GENEST

Déchèterie de Vallon en Sully :

La Montgarnie – Tel : 04 43 89 00 07

SICTOM Région Montluçonnaise à Domérat

Tel 04.70.64.23.80 – 04.70.64.10.38

Mardi, mercredi, vendredi, samedi :

9h(hiver)/8h(été)-12h et 13h30-

17h(hiver)/18h(été) ; fermeture lundi et jeudi

Ramassage des ordures ménagères et des recyclables (poubelles couvercle jaune) :

Lundi matin pour Meaulne et pour Vitray

Mairie de Vitray : 204, rue du Bourg, Vitray
Tel : 04 70 06 96 08

Ouverture : lundi et mercredi après-midi (vendredi en réflexion)

Permanence du maire délégué : sur rendez-vous

Mail : mairie-vitray@wanadoo.fr

Location de la salle des fêtes : s'adresser à la mairie

Médecin : Mme Laure GOZARD

15, rue des Dames – Tél : 04 70 06 95 73

Médecin de garde : 04 70 48 57 87

Dentiste : M. Jacques VIGIER

4, route d'Hérisson – Tél : 04 70 07 22 57

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 19h

Infirmières : Mlle Mélanie VENUAT et Mme Isabelle TAVERNE

15, rue des Dames – Tél : 04 70 06 98 02

Pharmacie : M. Jérôme MERLIN

19, route de Paris – Tél : 04 70 06 96 45

Ouverture du lundi au vendredi 9h-12h et 14h-19h ; samedi 9h-12h

Pharmacie de garde : 39 15

Kinésithérapeute : M. Szymon BARANSKI

3, Place de la Fontaine

Tél : 06 61 01 03 37 - Sur rendez-vous

L'agence postale communale :

10, Place de la Mairie – Tél : 04 70 08 66 72

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 9h-12h

Mercredi et samedi 10h-12h

Courrier relevé à 12h (samedi à 10h)

Gîte de groupe municipal (15 pers.) :

Le Champ Conquet ; ouvert toute l'année ; 3 chambres, cuisine équipée, douches, cour fermée. Photos et tarifs sur le site de la commune.

Réservations par tél : 04 70 06 91 13 ou par mail : gitemeaulne@orange.fr

Ce Petit Meaulne-Vitray de juin 2022 a été entièrement réalisé par la Commission communication et imprimé par nos soins